



Congé sabbatique et doctorat

Par **gaelle91**, le **05/05/2013** à **19:39**

Bonjour,

Afin d'obtenir un congé sabbatique dans le privé, il faut justifier de 6 ans d'expérience professionnelle. La thèse de doctorat (financée par une bourse ministère ou DGA) entre-elle dans cette expérience professionnelle? J'ai eu des fiches de paie, j'ai cotisé pour la retraite, mais est-ce suffisant?

Merci beaucoup.

Par **P.M.**, le **06/05/2013** à **08:30**

Bonjour,

Il faut une double condition de 36 mois dans l'entreprise et de 6 ans d'expérience professionnelle et normalement si vous avez eu des feuilles de paie cela suffit pour le prouver...